



**Enquête de référence du projet
« Prévention des conflits
intercommunautaires en Guinée
forestière par une économie mutualisée
et l'amélioration de la gouvernance
foncière »**

Rapport final

Bhele KOLOMOU
27/04/2021



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	0
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES	4
LISTE DE QUELQUES INDICATEURS CLES ISSUS DE L'ENQUETE	5
RESUME EXECUTIF	6
1. PRESENTATION DE L'ETUDE	8
1.1 Contexte et justification	8
1.2 Objectifs et résultats attendus de l'enquête	8
1.3 Utilisateurs et usage de l'étude	9
2. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	10
2.1 Design de l'enquête	10
2.2 Population cible de l'enquête	10
2.3 Couverture de l'enquête	11
2.4 Échantillonnage	11
2.5 Techniques de collecte des données	12
2.5.1 Les focus groupes	12
2.5.2 Les entretiens individuels semi-structurés	12
2.5.3 Les interviews individuelles en face à face	12
2.6 Outils de collecte des données	12
2.7 Traitement et analyse des données	13
2.8 Bilan de la collecte des données	13
2.9 Limites de l'étude	15
3. PRINCIPAUX RESULTATS	17
3.1 Caractéristiques de la zone d'étude et de sa population	17
3.1.1 Caractéristiques des villages de la zone d'étude	17
3.1.2 Caractéristiques et participation des femmes aux activités des OP	19
3.1.3 Caractéristiques des organisations paysannes (OP) de la zone d'étude	19
3.2 Perceptions des populations sur la cohésion sociale	21
3.2.1 Principaux signes d'une bonne cohésion sociale	21
3.2.2 Appréciation du niveau de cohésion sociale dans la zone d'étude	22
3.2.3 Condition la plus indispensable à la cohésion sociale	25
3.2.4 Facteurs susceptibles de contribuer au renforcement de la cohésion sociale	25
3.2.5 Facteurs fragilisant le plus la cohésion sociale	25



3.2.6 Actions à mener pour renforcer la cohésion sociale	25
3.2.7 Les menaces potentielles à la cohésion sociale	26
3.3 Perceptions des populations sur les questions foncières	26
3.4 Confiance envers les institutions et relation entre citoyens et autorités	28
3.4.1 Confiance envers les institutions	28
3.4.2 Perceptions sur les relations entre citoyens et autorités	29
3.5 Les conflits dans la zone d'étude : typologie et acteurs	30
3.5.1 Fréquence et typologie des conflits dans la zone d'étude	30
3.5.2 Rôle des différents groupes sociaux dans l'amélioration de la cohésion sociale	30
3.5.3 Sentiment d'existence de personnes ou groupes de personnes plus privilégiés que d'autres	31
3.5.4 Causes principales des conflits enregistrés dans la zone	31
3.5.5 Mécanismes habituels de gestion de conflits	31
3.5.6 Existence de mécanismes de prévention de conflits	31
3.5.7 Difficultés rencontrées dans la prévention et la gestion des conflits	32
3.5.8 Actions à mener pour la prévention et la gestion efficace des conflits	32
3.5.9 Connaissance de l'existence de textes et lois pour la gestion des conflits et application de ces textes par les autorités	33
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	34
Principales conclusions	34
Recommandations	35
Annexe 1. Structure détaillée de l'échantillon du volet qualitatif	36
Annexe 2. Principaux tableaux de résultats du volet quantitatif	38
2.1 Tableau des résultats de l'enquête auprès des chefs de village	38
2.2 Tableau des résultats de l'enquête auprès des femmes	40
2.3 Tableau des résultats de l'enquête auprès des chefs de ménage	41
2.4 Tableau des résultats de l'enquête auprès des responsables des OP	42



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs issus de l'enquête de référence	5
Tableau 2 : Nombre de questionnaires prévus et réalisés et taux de réponse par type de questionnaires (volet quantitatif de l'enquête)	14
Tableau 3 : Nombre de focus group et d'entretiens individuels prévus et réalisés par groupe cible (volet qualitatif de l'enquête)	14
Tableau 4 : Indicateurs des différentes dimensions de la cohésion sociale et indicateur synthétique de cohésion sociale	24
Tableau 5 : Structure détaillée de l'échantillon du volet qualitatif	36
Tableau 6 : Valeur des principaux indicateurs issus de l'enquête auprès des chefs de village	38
Tableau 7 : Valeur des principaux indicateurs issus de l'enquête auprès des femmes	40
Tableau 8 : Valeur des principaux indicateurs issus de l'enquête auprès des chefs de ménage	41
Tableau 9 : Valeur des principaux indicateurs issus de l'enquête auprès des OP	42



LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre de villages selon le nombre d'ethnies différentes qui y vivent 17

Graphique 2 : Nombre de villages possédant une infrastructure selon le type d'infrastructure 18



LISTE DE QUELQUES INDICATEURS CLES ISSUS DE L'ENQUETE

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs issus de l'enquête de référence

Indicateur	Unité	Valeur
Indice de perception des communautés sur la cohésion sociale entre les communautés	%	60,53
Proportion de chefs de ménage qui déclarent avoir confiance à la police, la gendarmerie ou la justice pour le règlement des conflits	%	1,57
Proportion de chefs de ménage qui répondent NON à la question « <i>Personnellement, vous sentez-vous plus en sécurité lorsque vous habitez avec des membres de votre ethnie ?</i> »	%	2,41
Proportion d'OP dont le principal domaine d'intervention est l'agriculture	%	73,13
Proportion d'OP dont le principal domaine d'intervention est l'élevage	%	8,96
Pourcentage de femmes de 18 ans ou plus qui exercent une activité économique	%	77,01
Pourcentage de femmes qui contribuent aux revenus de leur ménage	%	93,66
Pourcentage de femmes membres d'une OP	%	50,00
Pourcentage de femmes ayant l'intention d'appartenir à une OP dans le futur	%	74,30
Pourcentage de chefs de village qui pensent que les femmes ont suffisamment accès à la terre	%	0,00
Proportion de chefs de ménage membres d'une OP regroupant des membres de plus d'une ethnie	%	33,51
Proportion de femmes de 18 ans ou plus membres d'une OP regroupant des membres de plus d'une ethnie	%	33,00
Proportion de chefs de ménage qui pensent que dans leur communauté les hommes et les femmes ont les mêmes droits sur l'accès à la terre	%	42,47
Nombre de villages dans lesquels il existe d'actifs productifs utilisés par les membres de toutes communautés	Nombre	23
Nombre d'actifs productifs utilisés par plus de deux communautés	Nombre	51
Nombre de conflits intercommunautaires enregistrés dans la zone d'étude au cours des 3 dernières années	Nombre	8
Nombre de conflits liés fonciers enregistrés au cours des 3 dernières années	Nombre	88
Nombre de différends fonciers portés devant les mécanismes pacifiques de résolution des conflits	Nombre	88
Nombre de villages ayant d'OP fonctionnelles	Nombre	22
Nombre total d'OP fonctionnelles déclarées	Nombre	139
Nombre d'OP fonctionnelles regroupant des membres de plus d'une communauté parmi les OP déclarées fonctionnelles	Nombre	45
Nombre total d'OP effectivement fonctionnelles	Nombre	67
Nombre total d'associations fonctionnelles déclarées	Nombre	94



Nombre d'associations fonctionnelles regroupant des membres de plus d'une communauté parmi les associations déclarées fonctionnelles	Nombre	34
--	--------	----

RESUME EXECUTIF

Les conflits intercommunautaires en Guinée forestière résultent de frustrations structurelles alimentées par l'inégalité d'accès aux moyens de subsistance et les sentiments de marginalisation qui y sont associés, ainsi que la mauvaise gouvernance foncière. Les tensions entre communautés autochtones et allochtones en Guinée forestière ont violemment refait surface à l'issue du référendum constitutionnel du 22 mars 2020 et se sont exacerbées pendant les dernières élections présidentielles du 18 Octobre 2020 aggravées par la pandémie de la COVID-19 et la résurgence de la maladie à virus Ebola (MVE) dans la région.

C'est dans ce contexte qu'il est envisagé de mettre en œuvre un projet visant à contribuer à atténuer ces tensions grâce à une approche innovante visant à soutenir et créer des espaces de dialogue afin de renforcer la confiance mutuelle et la cohésion sociale par la collaboration économique mutualisée entre les communautés. Sur la base d'échanges, de larges consultations et d'une revue documentaire, une analyse et les propositions de réponses en termes de consolidation de la paix ont été formulées dans un projet intitulé « **Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière** ».

Pour être en mesure d'évaluer les effets induits de ce projet, il a été envisagé de conduire une enquête de référence afin de fixer les lignes de départ des différents indicateurs. Les résultats de cet exercice permettront par la suite de perpétuer les processus d'adaptation continue mis en place par le projet.

Il ressort de l'enquête de référence, qui a couvert les 24 villages de la zone du projet, les principaux résultats suivants :

- ✚ Dans la zone du projet, deux villages sur trois abritent au moins deux ethnies différentes mais le brassage entre ces ethnies qui cohabitent peine à se matérialiser. En effet, la mixité ethnique au sein des OP et des associations est plutôt faible et les citoyens affirment ne se sentir plus en sécurité que lorsqu'ils habitent avec des personnes de leur ethnie.



- ✚ Les conflits fonciers et les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont les deux types de conflits les plus fréquents dans la zone du projet. Au cours des trois dernières années ayant précédé l'enquête de référence, 17 villages sur les 24 que compte la zone du projet ont enregistré chacun au moins un conflit foncier, pour un nombre total de conflits fonciers de 88 sur cette période. Et, du fait des tensions latentes dans cette zone, les conflits fonciers peuvent constituer des étincelles pouvant conduire à des conflits interethniques aux conséquences dramatiques.
- ✚ Outre les conflits fonciers et les conflits entre agriculteurs et éleveurs, il existe d'autres menaces potentielles à la cohésion sociale dans la zone du projet : la frustration économique des populations due à l'expropriation des terres par la SOGUIPAH et les inégalités de revenus entre populations autochtones et populations allogènes.
- ✚ Trois quarts des femmes de 18 ans ou plus sont économiquement actives, principalement dans l'agriculture ou l'élevage. Aussi, la quasi-totalité d'entre elles contribuent aux revenus de leur ménage. Cependant, tous les chefs de village de la zone du projet sont unanimes sur le fait qu'elles y ont un accès très limité à la terre.
- ✚ Les citoyens de la zone du projet ont une faible confiance envers l'appareil sécuritaire et judiciaire, ce qui constitue une entrave à la cohésion sociale dans cette zone.



1. PRESENTATION DE L'ETUDE

1.1 Contexte et justification

Les conflits intercommunautaires en Guinée forestière résultent de frustrations structurelles alimentées par l'inégalité d'accès aux moyens de subsistance et les sentiments de marginalisation qui y sont associés, ainsi que la mauvaise gouvernance foncière. Les tensions entre communautés autochtones et allochtones en Guinée forestière ont violemment refait surface à l'issue du référendum constitutionnel du 22 mars 2020 et se sont exacerbées pendant les dernières élections présidentielles du 18 Octobre 2020 aggravées par la pandémie de la COVID-19 et la résurgence de la maladie à virus Ébola (MVE) dans la région. Le projet va contribuer à limiter ces tensions grâce à une approche innovante visant à soutenir et à créer des espaces de dialogue à travers notamment des groupes de travail inter et intra-communautaires pour permettre aux différentes communautés d'identifier des objectifs d'intérêts communs à travers la création ou la réhabilitation d'actifs productifs (par exemple : sites agricoles, routes, espaces de vente ou de stockage etc.). Une telle initiative permettra de renforcer la confiance mutuelle et la cohésion sociale par la collaboration économique mutualisée entre les communautés. Ce processus sera renforcé par l'harmonisation des mécanismes de gouvernance foncière auprès des services déconcentrés et décentralisés de l'État, le renforcement des capacités et la sensibilisation sur le droit foncier, en insistant sur l'inclusion des femmes et des jeunes. En outre, ce projet soutiendra les communautés dans l'optimisation de l'utilisation des terres et l'amélioration de leurs revenus, limitant ainsi l'impact de la pauvreté sur les tensions intercommunautaires.

Sur la base d'échanges, de larges consultations et d'une revue documentaire, l'analyse et les propositions de réponses en termes de consolidation de la paix ont été formulées dans le projet « **Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière** »..

Pour être en mesure d'évaluer les effets induits du projet, il s'avère nécessaire de conduire une enquête de référence afin de fixer les lignes de départ des différents indicateurs. Les résultats de cet exercice permettront par la suite de perpétuer les processus d'adaptation continue mis en place par le projet. Il s'agit particulièrement des enquêtes de suivi de processus (*collecte des données sur le processus de livraison de l'assistance, la perception des bénéficiaires, la détermination du niveau de réalisation des indicateurs*) qui aideront à la prise de décision des gestionnaires du projet.

1.2 Objectifs et résultats attendus de l'enquête

L'enquête de référence a pour objectif général de collecter les données auprès des bénéficiaires pour permettre de renseigner la situation de base des indicateurs du projet.



Plus spécifiquement, l'enquête de référence vise à évaluer :

- ✚ La perception des bénéficiaires du projet par rapport à la cohabitation pacifique inter et intra-communautaire en Guinée Forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière.
- ✚ L'existence et la fonctionnalité d'espaces de dialogue intercommunautaires.
- ✚ La qualité des moyens de subsistance des membres de plusieurs communautés qui travaillent et collaborent au sein d'organisations paysannes.
- ✚ Le niveau de connaissance et d'utilisation par les acteurs communautaires, administratifs et des femmes du cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière pour un accès sécurisé aux ressources foncières.
- ✚ La connaissance des droits d'accès aux ressources foncières naturelles et aux mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits foncier par les différents acteurs et membres des communautés de différentes ethnies, en particulier les femmes et les jeunes.

1.3 Utilisateurs et usage de l'étude

Les résultats de l'enquête de référence sont destinés à l'ensemble des partenaires du projet et plus particulièrement à l'équipe de mise en œuvre du projet. Cette dernière disposera ainsi de la situation de départ qui lui permettra d'apprécier les changements opérés dans les communautés bénéficiaires et dans le cas de l'apprentissage, apporter des réponses appropriées aux différentes situations révélées par l'enquête. Cette enquête servira aussi de base pour la conception de nouveaux projets financés par le PBF en république de Guinée.



2. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

2.1 Design de l'enquête

L'enquête de référence est une enquête transversale reposant sur une méthodologie mixte : un volet quantitatif et un volet qualitatif. Le volet quantitatif de l'enquête vise principalement à collecter des données permettant d'estimer les indicateurs quantitatifs du projet. Le volet qualitatif, quant à lui, a permis de collecter des données sur la perception des bénéficiaires sur la cohésion sociale, la dynamique de création d'opportunités économiques entre les différentes ethnies et la gouvernance foncière.

L'enquête de référence s'est également appuyée sur une revue documentaire tant dans l'élaboration de la méthodologie que dans l'interprétation des résultats obtenus.

2.2 Population cible de l'enquête

La population de la zone du projet constitue la cible de cette enquête.

Pour une organisation pratique de la collecte des données du volet qualitatif de l'enquête, cette population a été segmentée en groupes cibles répartis en six grandes catégories, qui sont :

1. La population générale
 - a. Les jeunes de 18-35 ans ;
 - b. Les femmes de 18 ans ou plus ;
 - c. Les hommes de 36 ans ou plus ;
2. Les autorités administratives et déconcentrées :
 - a. Les élus locaux ;
 - b. Les forces de défense et de sécurité ;
 - c. Les secrétaires généraux chargés des collectivités.
3. Les acteurs de la Société civile :
 - a. Les leaders de jeunes ;
 - b. Les leaders religieux ;
 - c. Les responsables des plateformes de gestion des conflits ;
 - d. Les ONGs locales de la zone du projet



4. Les responsables d'organisations paysannes et groupements.

Le volet quantitatif de l'enquête comprend les cibles suivantes :

1. Les chefs des ménages ;
2. Les femmes de 18 ans ou plus ;
3. Les organisations paysannes.

2.3 Couverture de l'enquête

L'enquête de référence a été réalisée dans 24 villages bénéficiaires du projet répartis dans quatre préfectures (Beyla, Lola, N'Zérékoré et Yomou). Elle a touché différents groupes des bénéficiaires directs et indirects du projet qui ont été enquêtés sur leurs perceptions par rapport à ***la cohabitation pacifique intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière.***

2.4 Échantillonnage

Cette enquête repose sur une approche mixte combinant un volet qualitatif et un volet quantitatif.

L'échantillon du volet qualitatif de l'enquête a été constitué par un choix raisonné. Une stratification préalable de la population de la zone d'étude a permis de constituer des groupes homogènes à partir desquels ont été choisis quelques représentants. Ce qui a permis de constituer un échantillon reflétant la diversité de cette société, gage d'une bonne compréhension du sujet de l'enquête de référence.

Pour l'enquête qualitative, un village a été choisi par préfecture de manière raisonnée (soit 4 villages au total). Toutefois, ce choix a été fait de façon à représenter la diversité socioculturelle de la zone de l'enquête.

Pour le volet quantitatif, un échantillonnage probabiliste stratifié a été utilisé, avec comme critère de stratification le village. Ainsi, chaque village constitue une strate à part de façon à être représenté dans l'échantillon. Dans chaque village, 30 ménages ont été tirés au sort pour l'enquête, soit $30 \times 24 = 720$ ménages au total. Dans chaque ménage sélectionné, le chef de ménage et toutes les femmes de 18 ans ou plus ont été enquêtés.

Pour les organisations paysannes, il était prévu un recensement de toutes les organisations paysannes et groupements fonctionnels dans l'ensemble des villages de la zone de l'enquête. Concrètement, dans chaque village, les organisations paysannes existantes et fonctionnelles ont été identifiées et un questionnaire devait être administré à chacune d'elles.



2.5 Techniques de collecte des données

Deux techniques complémentaires ont été utilisées pour la collecte des données du volet qualitatif de l'enquête : les focus groupes et les entretiens individuels semi-structurés, complétés par des observations directes des enquêteurs.

Pour le volet quantitatif de l'enquête, l'interview individuelle en face à face a été utilisée.

2.5.1 Les focus groupes

Les focus groupes sont une méthode d'exploration d'un sujet auprès d'une population. Ils consistent en des entretiens avec un groupe d'individus le plus souvent homogènes au vu d'un critère (âge, sexe ou autre critère sociodémographique jugé pertinent par rapport au sujet étudié, afin notamment de mettre à l'aise les participants). Ils servent à identifier les besoins, les préoccupations, les perceptions, les pratiques dominantes d'une population sur un sujet, comme c'est le cas dans cette enquête. L'interaction entre les individus permet de ressortir les points de convergence, les points de divergence ainsi que les points nécessitant un approfondissement par d'autres méthodes qualitatives appropriées (notamment les entretiens individuels approfondis et les observations de terrain).

2.5.2 Les entretiens individuels semi-structurés

Les entretiens individuels visent à creuser davantage pour comprendre les préoccupations, les motivations d'une attitude, d'un comportement ou d'une pratique d'un individu sur une thématique donnée. En ce sens, ils sont appropriés pour faire comprendre les perceptions et attitudes des groupes cibles de l'enquête de référence sur la cohésion sociale à travers une économie mutualisée et la gouvernance foncière.

Cette méthode est idéale pour sonder des informations complexes et subjectives. Elle permet d'obtenir des informations détaillées, impossibles à obtenir via une méthode quantitative.

2.5.3 Les interviews individuelles en face à face

Dans les ménages tirés au sort, des interviews individuelles en face à face ont été utilisées pour collecter les données auprès des personnes éligibles (chefs de village, chefs de ménage ou un autre membre du ménage, femmes de 18 ans ou plus et responsables d'organisations paysannes).

2.6 Outils de collecte des données

La collecte des données de l'enquête a été réalisée grâce à des guides d'entretien et de focus group et des questionnaires élaborés conformément aux objectifs et résultats attendus de l'enquête.



Pour le volet qualitatif de l'enquête, un guide a été élaboré pour chaque catégorie de groupes cibles. Chacun de ces guides était accompagné d'un plan de prise de notes qui visait à faciliter la transcription des données sur le terrain, mais aussi le traitement et l'analyse des données. Chaque guide a été structuré selon les principales thématiques abordées dans l'étude.

Pour le volet quantitatif de l'enquête, quatre questionnaires ont été utilisés :

1. Un questionnaire village administré au chef du village dans chaque village de la zone d'étude.
2. Un questionnaire ménage adressé au chef de ménage ou à un répondant qui connaît bien la vie du ménage. Ce questionnaire a été utilisé pour collecter des informations sur tous les membres du ménage et a permis d'identifier les femmes éligibles pour l'enquête individuelle.
3. Un questionnaire individuel femme destiné aux femmes de 18 ans ou plus ans.
4. Un questionnaire OP destiné aux responsables d'organisations paysannes identifiées.

Pour chacun de ces questionnaires, des formulaires de collecte électronique des données ont été programmés sur des tablettes avec ODK Collect. Les données collectées étaient régulièrement transférées sur un serveur auquel avait accès l'équipe de coordination de l'enquête.

2.7 Traitement et analyse des données

Pour le volet qualitatif, chaque guide d'entretien a été accompagné d'un plan d'analyse permettant, pour chaque sujet abordé lors des interviews, de recueillir les idées essentielles émises par les personnes enquêtées. L'audition des enregistrements effectués lors des activités de collecte de données a permis de corriger et d'enrichir ces prises de note et de rédiger une première synthèse. Ces synthèses ont par la suite fait l'objet de dépouillement et de compilation par catégorie de groupes cibles.

Ces notes de synthèse amendées et synthétisées à leur tour ont permis de faire ressortir les items pertinents sur la base desquels le rapport de l'étude a été rédigé.

Quant au volet quantitatif, les données collectées ont été traitées et analysées avec la version 15 du logiciel Stata. Microsoft Excel a également été utilisé pour la réalisation des graphiques.

2.8 Bilan de la collecte des données

Les **tableaux 2 et 3** ci-après donnent, pour chaque groupe cible, le bilan de la collecte des données de l'enquête de référence. Il ressort de ces tableaux que les taux de réponse sont relativement faibles chez les femmes de 18 ans ou plus (57,3 %) et chez les responsables d'OP (51,5 %).



L'analyse de la répartition des raisons pour lesquelles 519 femmes de 18 ans ou plus (sur les 1215 identifiées au total dans les ménages de l'échantillon) n'ont pas été enquêtées montre que 55 d'entre elles (soit près de 11 %) ont refusé de participer à l'enquête alors que les autres 464 (soit près de 90 %) étaient absentes du ménage au moment du passage de l'agent enquêteur.

Tableau 2 : Nombre de questionnaires prévus et réalisés et taux de réponse par type de questionnaires (volet quantitatif de l'enquête)

Catégories/Groupes cibles	Prévu	Réalisé	Taux de réponse (%)
Questionnaires Village	24	24	100,0
Questionnaires Chefs de ménage	720	715	99,3
Questionnaires Femmes de 18 ans ou plus	1215	696	57,3
Questionnaires OP	130	67	51,5

Pour les OP, la raison principale pour laquelle près de la moitié d'entre elles n'a pas été enquêtée est due au fait que le nombre d'OP fonctionnelles déclarées ne correspondait pas au nombre d'OP fonctionnelles telles que vérifiées par les agents enquêteurs. En effet, ces derniers ont posé un certain nombre de questions aux représentants d'OP qui se sont présentés pour l'interview. Il s'est avéré que la plupart des OP déclarées ne menaient aucune activité depuis des années et n'étaient donc pas éligibles pour l'enquête.

Tableau 3 : Nombre de focus group et d'entretiens individuels prévus et réalisés par groupe cible (volet qualitatif de l'enquête)

Catégories/Groupes cibles	Prévu	Réalisé
Population générale	12	12
Jeunes de 18-35 ans	4	4
Femmes de 18 ans ou plus	4	4
Hommes de 36 ans ou plus	4	4
Autorités administratives et déconcentrées	13	12
Élus locaux	4	4
Forces de défense et de sécurité	5	4
Secrétaires généraux chargés des collectivités	4	4
Acteurs de la Société civile	16	15
Leaders de jeunes	4	4
Leaders religieux	4	4
Responsables des plateformes de gestion des conflits	4	3
Responsables d'organisations paysannes	4	4



Pour le volet qualitatif, seules deux personnes sur les 39 prévues n'ont pas été enquêtées : le Commandant de la Gendarmerie de la région de N'Zérékoré et un responsable d'une plateforme de gestion de conflits d'un village.

2.9 Limites de l'étude

Quelques limites inhérentes à la collecte des données méritent d'être signalées. Celles-ci concernent notamment :

- ✚ Les biais potentiels induits par la mauvaise traduction éventuelle des concepts, qui pourraient avoir contribué à gonfler artificiellement la valeur de certains indicateurs, notamment ceux relatifs à la cohésion sociale, à la confiance aux institutions et à la perception sur l'accès de femmes à la terre. Ainsi, si une écrasante majorité des personnes enquêtées (tous groupes cibles confondus) déclare que la cohésion sociale dans leur village est bonne, il n'en demeure pas moins qu'une majorité d'entre elles estime être plus en confiance que quand elle vit au milieu des personnes appartenant à leur communauté ethnique. C'est aussi le cas du concept d'accès à la terre par les terres. En effet, il ressort des résultats de l'enquête qu'une proportion non négligeable de femmes (39,94 %) et de chefs de ménages (47,09 %) estiment que les femmes ont suffisamment accès à la terre et que les femmes sont dans une certaine mesure propriétaires personnelles de terres. Cependant, tous les chefs des 24 villages sont unanimes sur le fait que dans ces villages les femmes n'ont pas accès à la terre comme propriétaires. Les propos recueillis dans le volet qualitatif permettent de clarifier cette contradiction de chiffres. En effet, les femmes de la région comprennent par propriété de la terre le fait d'avoir le droit d'exploitation de la terre, de la part de leur conjoint ; or ce droit ne serait que temporaire et serait perdu dès qu'il y a divorce ou mésentente avec le conjoint.



- ✚ Les biais potentiels de désirabilité sociale, qui poussent les individus à fournir des réponses socialement correctes ou acceptables, dont l'effet est de surestimer ou de sous-estimer la valeur de certains indicateurs. L'effet des biais de désirabilité sociale semble très évident dans cette enquête de référence. En effet, si dans l'enquête quantitative, la proportion de personnes enquêtées affirmant avoir confiance aux différentes institutions (police, Gendarmerie, Justice, Administration, etc.) est très élevée (au moins 80 % quel que soit le groupe cible), les propos recueillis dans le volet qualitatif mettent en évidence une grande méfiance des populations de la zone d'étude envers ces institutions. Ces populations dénoncent des autorités « qui ne défendent que leurs intérêts », des forces de défense et de sécurité « corrompues, violentes et répressives » et une justice « qui a un parti pris ». Elles affirment ainsi n'avoir confiance, pour le règlement des conflits notamment, qu'au mécanisme traditionnel de gestion de conflits à travers les sages locaux.
- ✚ Le faible taux de réponse chez les femmes, qui pourrait impacter la valeur des indicateurs chez ces dernières, notamment si les caractéristiques des femmes non-répondantes diffèrent de celles des femmes répondantes. Néanmoins, il est impossible de vérifier la différence des caractéristiques entre femmes répondantes et femmes non-répondantes du fait que chez ces dernières les caractéristiques n'ont pas pu être relevées.



3. PRINCIPAUX RESULTATS

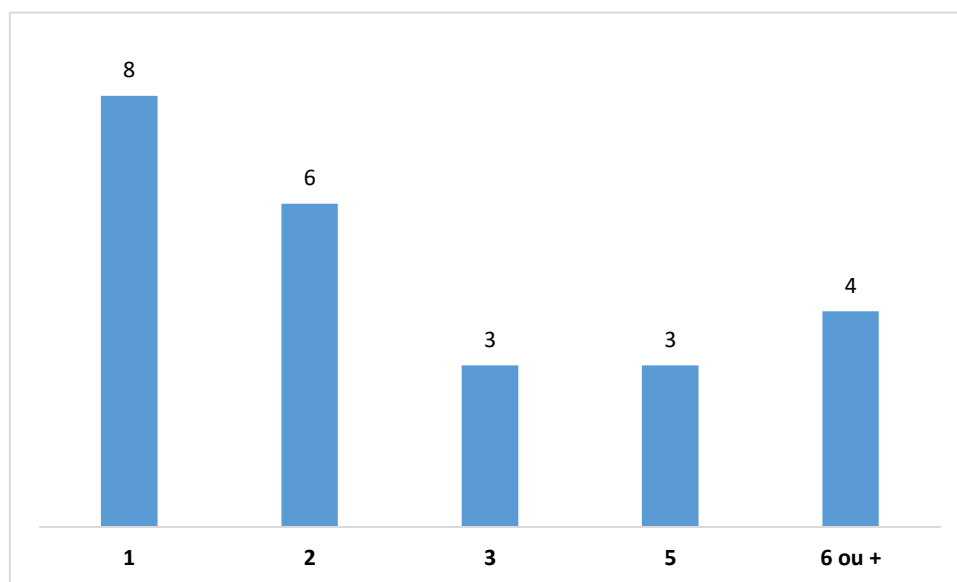
3.1 Caractéristiques de la zone d'étude et de sa population

3.1.1 Caractéristiques des villages de la zone d'étude

(1) Composition ethnique et cohésion sociale

Il ressort des résultats (**graphique 1**) du volet quantitatif de l'enquête que sur les 24 villages ciblés pour le projet, 8 (soit le tiers des villages) n'abritent qu'une seule communauté ethnique. Les deux tiers restant abritent chacun au moins deux communautés ethniques. Ce qui montre un brassage ethnique non négligeable dans la zone du projet. Toutefois, ce brassage ethnique est plutôt précaire et est marqué par un climat de méfiance entre les différentes communautés. Trois autres faits issus de l'enquête de référence viennent appuyer ce constat de méfiance entre les différentes communautés de la zone du projet.

Graphique 1 : Nombre de villages selon le nombre d'ethnies différentes qui y vivent



Le premier fait est la relative faible mixité ethnique au sein des organisations paysannes et associations de la zone d'étude. En effet, les résultats du volet quantitatif indiquent que sur les 94 associations fonctionnelles existant dans la zone d'étude au moment de l'enquête, seules 34 (soit un peu plus d'une sur trois) regroupent des membres de plus d'une ethnie, toutes les autres regroupent des membres d'une même ethnie. De même, sur les 139 OP fonctionnelles répertoriées dans la zone, seules 45 (soit une sur trois) regroupent des membres de plus d'une ethnie.



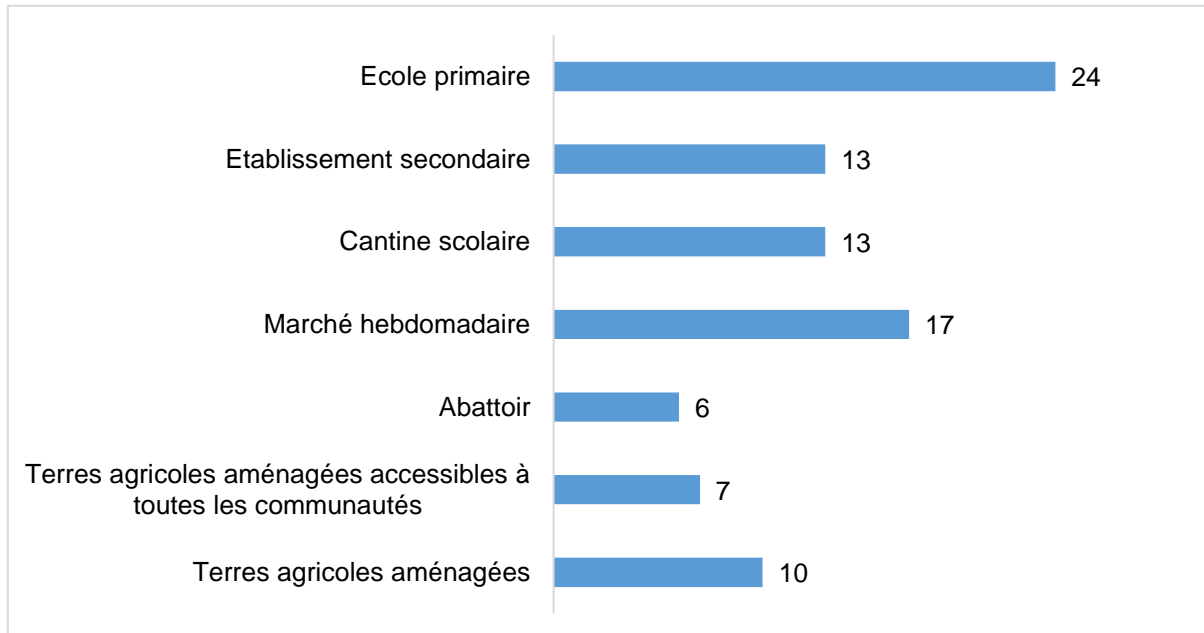
Le deuxième fait est le mode d'habitation dans certains villages de la zone du projet. En effet, d'après les constats faits sur le terrain par les enquêteurs, dans plusieurs villages (Lainé dans Lola et Gouécké dans Yomou en sont une bonne illustration), les populations sont regroupées dans des quartiers selon leur appartenance ethnique, traduisant ainsi un climat de méfiance entre les différentes communautés.

Le troisième fait concerne le faible sentiment de sécurité lors qu'on vit au milieu des personnes n'appartenant pas à la même communauté que soi. En effet, la quasi-totalité des chefs de ménages (95,46 %) et des femmes de 18 ans ou plus (98,55 %) déclarent se sentir plus en sécurité lorsqu'ils habitent avec des personnes de leur communauté (ethnie).

(2) Actifs productifs et infrastructures dans les villages

Les résultats du volet quantitatif de l'enquête montrent aussi que sur les 24 villages de la zone d'étude, il existe d'actifs productifs utilisés par les membres de toutes communautés dans 23 et au total 51 actifs productifs ont été identifiés au total, soit une moyenne de 2 actifs productifs par village.

Graphique 2 : Nombre de villages possédant une infrastructure par type d'infrastructure



Pour les autres infrastructures, les résultats (**graphique 2**) indiquent que les villages disposent tous d'une école primaire contre 13 pour un établissement scolaire du secondaire, 13 pour une cantine scolaire, 17 pour un marché hebdomadaire et seulement 6 pour un abattoir. Les ethnies vivant dans les villages ne pratiquant pas la même religion, il est peu probable que ces abattoirs profitent à tous.



Les résultats indiquent également que moins de la moitié des villages (42 %) dispose de terres agricoles aménagées et dans la majorité (70 %) des villages qui en possèdent, toutes les communautés y ont accès, selon les chefs de village.

Selon les chefs de village, dans la majorité des villages (20 sur 24), l'agriculture est la principale activité pratiquée par les populations de la zone d'étude.

3.1.2 Caractéristiques et participation des femmes aux activités des OP

Il ressort des résultats du volet quantitatif de l'enquête de référence qu'un peu plus de trois femmes de 18 ans ou plus sur quatre (77 %) de la zone d'étude sont engagées dans des activités économiques au moment de l'enquête, principalement dans l'agriculture (73,3 %) et le commerce (14,2 %). Par ailleurs, les femmes de 18 ans ou plus affirment presque toutes (93,66 %) contribuer aux revenus de leur ménage. Cependant, cette contribution reste peu valorisée dans les communautés et les femmes continuent à être marginalisées au point où elles ne sont généralement pas consultées dans la prise de décisions concernant la gestion des ressources du ménage.

Les résultats montrent également que, dans l'ensemble de la zone d'étude, la moitié des femmes sont membres d'une OP et que parmi celles qui ne sont pas actuellement membres d'une OP, trois quarts (74,3 %) ont l'intention d'en être membres dans le futur. Ces résultats montrent qu'une grande proportion de femmes continuent de faire face à de lourdes responsabilités liées aux travaux agricoles et aux tâches domestiques qui ne leur sont pas reconnues et pour lesquelles elles ne sont généralement pas rémunérées.

3.1.3 Caractéristiques des organisations paysannes (OP) de la zone d'étude

La méthodologie de l'enquête de référence préconisait le recensement de toutes les OP fonctionnelles dans la zone de l'étude et la collecte systématique d'un certain nombre d'informations sur chacune de ces OP. Les chefs de village ont fourni le nombre d'OP fonctionnelles et les enquêteurs étaient chargés de vérifier, à travers quelques questions supplémentaires, la fonctionnalité effective de ces OP. En définitive, n'étaient retenues pour l'enquête que les OP effectivement fonctionnelles, dans le sens que celles-ci mènent des activités au moment de l'enquête. Il est donc possible d'établir la liste complète des OP considérées comme fonctionnelles au moment de l'enquête de référence.



(3) Nombre et caractéristiques principales des OP

Dans l'ensemble des 24 villages de la zone d'étude, 22 abritent d'OP fonctionnelles. Au total 130 OP fonctionnelles ont été identifiées (déclarées) par les chefs de village dans l'ensemble de ces 22 villages. Parmi ces OP, 67 (59 groupements et 5 associations) ont été effectivement enquêtées dont seulement 8 appartiennent à une structure faîtière et 35 (soit un peu plus d'une OP sur deux, 52,2 %) ont un agrément. Parmi les OP n'ayant pas d'agrément, 38 % justifient ce fait par la méconnaissance des procédures d'obtention d'un agrément.

Une OP compte en moyenne 23 membres (16 femmes et 7 hommes) et plus de la moitié des OP compte au moins 20 membres chacune.

(4) Domaine d'intervention et critères d'adhésion

L'agriculture est le principal domaine d'intervention des OP dans l'ensemble de la zone d'étude. Aussi, le domaine d'intervention est le principal critère d'adhésion aux OP, selon les déclarations des responsables d'OP interrogés. Selon les mêmes déclarations, il n'y a pas d'OP dont le critère d'adhésion est l'appartenance ethnique. Toutefois, résultat traduisant une fois de plus l'incohérence entre déclarations et faits, sur les 139 OP fonctionnelles répertoriées dans la zone, seules 45 (soit à peine un peu plus d'une OP sur trois) regroupent des membres de plus d'une communauté.

(5) Financement et sources de revenu des OP

Selon les responsables des OP interrogés, les revenus des OP proviennent de deux sources principales : la vente de la production/location de biens (dans 39 % des cas) et les subventions de la part d'ONG et d'institutions (dans 15 % des cas).

Pour le financement de leurs activités, les responsables indiquent que les OP recourent à la combinaison de divers modes de financement dont les principaux sont la cotisation des membres (pour toutes les OP), la vente de la production/location de biens (pour 39 % des OP) et la subvention de la part d'ONG et d'institutions (pour 15 % des OP). Lors de l'enquête de référence, aucune question sur la perception des membres des OP sur la gestion de ces fonds n'a été posée.

(6) Biens et équipement des OP

D'après les résultats de l'enquête de référence, près de deux OP sur trois (64,2 %) déclarent posséder des terres agricoles. Les OP de la zone sont néanmoins faiblement équipées. En effet, 92,5 % d'entre elles ne possèdent pas de moyens de transformation de produits agricoles et seulement 13,43 % d'entre elles disposent d'infrastructures de stockage de produits agricoles.



(7) Appuis obtenus par les OP

Au cours des 12 derniers mois, seule une OP sur cinq environ (21 %) aurait bénéficié de formation/renforcement de capacités, selon les déclarations des responsables d'OP. Selon les responsables d'OP interrogés, une OP sur quatre (soit 15 OP sur les 67 enquêtées) aurait bénéficié d'un appui au cours des 12 derniers mois : 10 en formation et renforcement des capacités et 5 en équipements et matériels de travail.

Au cours des trois dernières années, les appuis dont les OP ont bénéficié concernent principalement les conseils agricoles (28 %), la formation des membres (24 %) et dans une moindre mesure les biens de production agricole (8 %). Parmi les OP ayant bénéficié d'appuis au cours des trois dernières années, seulement une sur quatre se dit satisfaite de ces appuis. Par ailleurs, l'essentiel des appuis provient d'institutions internationales (53 %) et d'ONG (29 %). Les structures fédératives n'apportent que 12 % des appuis.

(8) Difficultés des OP

Parmi les difficultés citées par les responsables d'OP lors de l'enquête, figurent notamment le manque de formation technique des membres, le manque de matériels, d'outils et d'équipements de travail, le manque d'intrants agricoles.

3.2 Perceptions des populations sur la cohésion sociale

3.2.1 Principaux signes d'une bonne cohésion sociale

Les signes de cohésion sociale sont diversement perçus par les populations. Néanmoins, quelques éléments reviennent fréquemment chez tous les groupes cibles enquêtés. Ces éléments peuvent être regroupés en deux grandes catégories : les éléments se rapportant aux relations entre les citoyens et les autorités et ceux se rapportant aux relations entre les citoyens eux-mêmes.

Ce résultat est conforme à ce qu'on retrouve dans la littérature sur la cohésion sociale¹. En effet, la littérature met l'accent sur deux principales dimensions de la cohésion sociale : les relations horizontales (ou relations entre citoyens) et les relations verticales (ou relations entre citoyens et institutions/autorités publiques).

¹ François Dubet, Marie Duru-Bellat, Antoine Vérétoit, « Emprise des diplômes, jugements de justice et cohésion sociale », *Sociologie et sociétés*, vol. 43, n° 1, 2011, p.225-259. Et, des mêmes auteurs, *Les Sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, Paris, Seuil, 2010. Cité par « La cohésion sociale : cinq modalités de construction d'indicateurs de cohésion sociale », Étude de Cédric POLÈRE, Mars 2016.



Les éléments se rapportant aux relations entre les citoyens et les autorités et cités par les enquêtés sont : le respect des normes sociales, la gestion des conflits par la justice, le respect de la loi et des autorités (traditionnelles, civiles et militaires) et une bonne répartition des biens. Les éléments se rapportant aux relations entre les citoyens, quant à eux, sont : le respect mutuel, l'acceptation de la différence, la solidarité, les mariages intercommunautaires, la cohabitation pacifique, la reconnaissance du statut d'autochtone aux populations qui le sont, le dialogue, l'appartenance à un projet commun pour le développement du village sans distinction d'ethnies et le respect des autochtones.

3.2.2 Appréciation du niveau de cohésion sociale dans la zone d'étude

La perception des populations de la zone d'étude sur la cohésion sociale est le premier indicateur retenu pour mesurer la performance et l'impact du projet envisagé. C'est pourquoi, cet indicateur devrait être renseigné.

La cohésion sociale étant un concept multidimensionnel, il est impossible de saisir son niveau à travers une seule question. Tenant compte des limites signalées pour cette enquête, du caractère multidimensionnel du concept de cohésion sociale ainsi que la littérature sur ce concept, il est proposé de construire un indicateur synthétique de cohésion sociale à partir d'indicateurs relevant de trois dimensions : **capital social**, **confiance** et **tolérance**. C'est ainsi que dans l'enquête de référence, des questions ont été posées sur chacune de ces dimensions. L'exploitation des données qui en sont issues permet d'avoir des indicateurs pour chacune de ces trois dimensions. Chaque indicateur étant exprimé en pourcentage (qui est un nombre sans unité), la littérature propose de calculer l'indicateur synthétique de cohésion sociale par une moyenne arithmétique simple de l'ensemble des indicateurs retenus dans chaque dimension de la cohésion sociale. Ce qui donne les résultats consignés dans le **tableau 4**.

Il ressort de ces résultats (**tableau 4**) que, sur une échelle de 0 à 100, le niveau de la cohésion sociale dans la zone d'étude est à **60,53**, soit au niveau 3 sur une échelle de 5. Il apparaît également que c'est au niveau de la dimension *CAPITAL SOCIAL* qu'il y a plus de déficit (46,86) et que, selon les déclarations des enquêtés, le niveau de cohésion sociale pour la dimension *TOLÉRANCE* (au moins sur la foi des déclarations des citoyens) est plus satisfaisant que celui des deux autres dimensions.

L'analyse détaillée par dimension indique que le niveau relativement faible de l'indicateur de la dimension *CAPITAL SOCIAL* s'explique par la faible mixité ethnique dans les organisations locales (OP et associations). En effet, les résultats du volet quantitatif indiquent que sur les 94 associations fonctionnelles existant dans la zone d'étude au moment de l'enquête, 34 (soit un peu d'une sur trois) regroupent des membres de plus d'une ethnie, toutes les autres regroupent des membres d'une même ethnie. De même, sur les 139 OP fonctionnelles répertoriées dans la zone, seules 45 (soit une sur trois) regroupent des membres de plus d'une ethnie.



Pour la dimension *TOLÉRANCE*, le niveau moyen de cohésion sociale est tiré vers le bas par deux indicateurs : la faible confiance à l'appareil sécuritaire et judiciaire (police, gendarmerie, justice) pour le règlement des conflits et le faible sentiment de sécurité lors qu'on vit au milieu des personnes n'appartenant pas à la même communauté que soi. En effet, moins de 2 % des chefs de ménages disent avoir confiance à la police, la gendarmerie ou la justice pour le règlement des conflits et 95,46 % des chefs de ménage déclarent se sentir plus en sécurité lorsqu'ils habitent avec des personnes de leur communauté (ethnie).



Tableau 4 : Indicateurs des différentes dimensions de la cohésion sociale et indicateur synthétique de cohésion sociale

Indicateur	Valeur (%)
Dimension CAPITAL SOCIAL	46,86
Proportion de chefs de ménage membres d'une OP regroupant des membres de plus d'une ethnie	33,51
Proportion d'OP fonctionnelles regroupant des membres de plus d'une communauté	32,37
Proportion d'associations fonctionnelles regroupant des membres de plus d'une communauté	36,17
Proportion de chefs de ménage qui sont en contact avec des chefs de ménage d'autres ethnies que la leur « tous les jours » ou « de temps en temps »	85,39
Dimension CONFIANCE	54,19
Proportion de chefs de ménage déclarant que l'on peut faire confiance aux autres	84,26
Proportion de chefs de ménage qui déclarent avoir confiance à la police, la gendarmerie ou la justice pour le règlement des conflits	01,57
Proportion de chefs de ménage qui pensent que dans leur communauté les hommes et les femmes ont les mêmes droits de manière générale	38,87
Proportion de chefs de ménage qui pensent que dans leur communauté les hommes et les femmes ont les mêmes droits sur l'accès à la terre	42,47
Proportion de chefs de ménage qui répondent NON à la question « <i>Personnellement, vous sentez-vous plus en sécurité lorsque vous habitez avec des membres de votre ethnie ?</i> »	02,41
Proportion de chefs de ménage qui déclarent que les autorités de leur village défendent leurs intérêts	85,39
Proportion de chefs de ménage qui déclarent que les autorités de leur village sont équitables envers tous les citoyens	86,52
Proportion de chefs de ménage qui déclarent que les citoyens de leur village sont égaux devant la loi	92,06
Dimension TOLÉRANCE	95,65
Proportion de chefs de ménage qui qualifient de « positives » les interaction avec les chefs de ménage d'autres ethnies que la leur	89,50
Proportion de chefs de ménage qui ressentent du respect ou de la sympathie à l'encontre des chefs de ménage d'une autre ethnie que la leur	99,72
Proportion de chefs de ménage qui perçoivent la vie avec des chefs de ménage d'une autre ethnie que la leur comme une « chance/opportunité »	97,73
Indicateur synthétique de cohésion sociale	60,53



3.2.3 Condition la plus indispensable à la cohésion sociale

Plusieurs éléments ont été cités comme condition indispensable à la cohésion sociale. Parmi ces éléments, la justice sociale, l'équité, le respect des règles coutumières, l'amour du prochain, le pardon, les mariages intercommunautaires, la transparence des autorités dans la gestion des affaires courantes de la communauté y compris celle des conflits et l'appartenance à un projet commun pour le développement du village sans distinction d'ethnie.

3.2.4 Facteurs susceptibles de contribuer au renforcement de la cohésion sociale

La solidarité, la justice et l'équité, les mariages intercommunautaires, la création d'opportunités de revenus pour tous, l'application correcte de la loi, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, les activités économiques, sportives et culturelles, le renforcement des capacités des FDS (formation, augmentation des effectifs et dotation en équipements), l'élaboration participative de règles et normes entre éleveurs et agriculteurs et son application correcte, l'accompagnement technique et financier des groupements constituent, entre autres, les facteurs les plus cités comme étant susceptibles de contribuer au renforcement de la cohésion sociale dans la zone d'étude.

3.2.5 Facteurs fragilisant le plus la cohésion sociale

Comme facteurs susceptibles de fragiliser la cohésion sociale, les populations citent l'injustice, le favoritisme dans la gestion des conflits, l'abus d'autorité, le détournement des biens communs, le manque d'emploi et d'AGR, l'esprit de supériorité de certaines communautés par rapport à d'autres, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les problèmes fonciers et la corruption.

3.2.6 Actions à mener pour renforcer la cohésion sociale

Selon les personnes enquêtées, les actions à mener pour renforcer la cohésion sociale relèvent de plusieurs domaines : politique, social, économique et culturel.

Dans le domaine politique, les populations enquêtées plaident en faveur de la vulgarisation des textes de loi, des normes et règles régissant la vie en communauté, la réalisation d'une justice équitable et impartiale, la sensibilisation des populations sur l'importance de la cohésion sociale, la création d'un forum de réconciliation des populations vivant ensemble, la sensibilisation des citoyens sur leurs droits et leurs devoirs et la formation des élus.

Dans le domaine social, il s'agit, d'après les personnes enquêtées, de promouvoir la reconnaissance de ceux qui oppriment, la tolérance et le pardon des opprimés, dans les lieux de culte et d'œuvrer pour le respect des uns envers les autres, la création d'associations intercommunautaires.



Dans le domaine économique, les personnes enquêtées pensent à la structuration des acteurs en groupements professionnels, la transformation des associations des femmes en groupements d'intérêt économique et l'appui de ces groupements autour de projet d'intérêts commun, la fourniture d'intrants et d'équipements agricoles y compris dans le domaine de l'élevage, de manière à limiter les affrontements éleveurs-agriculteurs, la promotion de projets d'intérêt commun, la création et le financement d'activités génératrices de revenus (AGR) dans lesquelles toutes les ethnies sont représentées et l'appui des OP en formation dans la gestion et la gouvernance locale.

Dans le domaine culturel, les communautés proposent l'organisation d'activités sportives et culturelles regroupant des jeunes de toutes les composantes sociales et ethniques.

3.2.7 Les menaces potentielles à la cohésion sociale

Le recoupement et l'analyse des propos de certains enquêtés du volet qualitatif permettent d'identifier trois menaces potentielles à la cohésion sociale dans la zone d'étude :

La première menace est le sentiment de frustration de certaines populations qui estiment ne pas être respectées en tant qu'autochtones. D'ailleurs, certains élus locaux ont indiqué qu'un des signes d'une bonne cohésion sociale est la reconnaissance et le respect du statut d'autochtones par les « étrangers ».

La deuxième menace est la formation de clans sur la base communautaire pour d'éventuelles vengeances, derrière lesquels se rangent parfois certains sages.

La troisième menace est spécifique à la zone située aux alentours de la SOGUIPAH. Les populations de cette zone nourrissent en effet un fort sentiment de frustration du fait qu'elles seraient expropriées de leurs terres, lésées tant dans le recrutement pour cette société que dans le traitement par les autorités militaires. Elles estiment en outre qu'en cas de problème, elles sont maltraitées par les FDS.

3.3 Perceptions des populations sur les questions foncières

Comme le reconnaît la Politique Nationale du Genre, toutes les études sur la question de la pauvreté ont permis d'établir que les femmes sont les plus pauvres, les plus vulnérables, les moins dotées de capacités et de ressources leur permettant de faire prévaloir leurs droits et leurs intérêts dans les arbitrages où elles sont impliquées à côté des hommes. En effet, la société guinéenne est une société patriarcale où les terres appartiennent aux hommes de la famille selon le droit coutumier. Les femmes rencontrent ainsi d'énormes difficultés à accéder aux ressources productives et à la terre et en disposer, et doivent faire face à de lourdes responsabilités liées aux travaux agricoles et aux tâches domestiques non rémunérées.



Les résultats de l'enquête de référence confirment ces faits. En effet, tous les enquêtés dans le volet qualitatif de l'enquête sont unanimes sur le fait que le droit foncier des femmes n'est pas respecté dans les communautés de la zone d'étude et que les femmes n'y ont pas suffisamment accès à la terre.

Les résultats du volet quantitatif de l'enquête vont dans le même sens. En effet, la moitié environ (51,49 %) des femmes de 18 ans ou plus de la zone d'étude disposent² d'une parcelle de terre personnelle dont seulement 17,39 % d'entre elles disposent d'une parcelle de terre personnelle acquise par héritage.

Pour la perception des femmes par rapport à leur accès à la terre, les résultats montrent que seulement deux femmes sur 5 (40 %) pensent qu'elles ont suffisamment accès à la terre contre 0 % pour les chefs de village. Pour le respect du droit foncier des femmes, le droit à la propriété de la terre et l'héritage de la terre, la perception des femmes est meilleure mais reste en deçà des attentes. Ainsi, deux tiers environ des femmes pensent que leur droit foncier est respecté ou qu'elles doivent hériter de la terre alors que 7 d'entre elles sur dix (71,41 %) pensent qu'elles ont droit à la propriété de la terre.

Comme indiqué dans les limites de l'enquête, les résultats concernant la perception des femmes sur leur accès à la terre doivent être nuancés. En effet, les femmes de la région comprennent par propriété de la terre le fait d'avoir le droit d'exploitation de la terre, de la part de leur conjoint notamment ; or ce droit ne serait que temporaire et serait perdu dès qu'il y a divorce ou mésentente avec le conjoint.

Selon les enquêtés du volet qualitatif, il n'y a pas de normes sociales spécifiques qui régissent l'accès des femmes à la terre (acquisition, héritage ou simple exploitation) et que tout dépend de chaque famille. D'autres affirment pourtant qu'il existe bel et bien des normes sociales régissant l'accès des femmes à la terre, que ce soit pour l'achat, l'héritage ou le bail. Ainsi, pour certains, les femmes ne peuvent pas hériter de la terre dans leur famille paternelle mais elles peuvent en hériter dans leur foyer conjugal si elles ont des enfants de sexe masculin dans ce foyer. Certains soulignent également la difficulté de reconnaissance des droits qu'ont les femmes d'hériter de la terre.

Pour les dispositions légales concernant l'acquisition de la terre par la femme pour héritage, les avis sont partagés : certains croient savoir que les femmes peuvent hériter de la terre de la part de leurs parents alors que d'autres pensent qu'en général les femmes peuvent exploiter la terre mais ne l'héritent pas. Toujours est-il que tous estiment que les textes de loi relatifs à l'accès des femmes à la terre sont faiblement vulgarisés auprès des populations.

² Dans le sens d'en avoir l'autorisation (temporaire !) d'exploitation



Les personnes enquêtées estiment que pour faciliter l'accès des femmes à la terre, il faut une large vulgarisation des textes de loi y afférents et l'établissement de normes communautaires d'acquisition de la terre par la femme ainsi que la sensibilisation des pères de famille sur l'importance de partager équitablement leurs biens (en particulier les terres) entre les enfants des deux sexes.

3.4 Confiance envers les institutions et relation entre citoyens et autorités

3.4.1 Confiance envers les institutions

Lors de l'enquête de référence, les populations, dans leur écrasante majorité, disent avoir une grande confiance aux institutions tant publiques que traditionnelles : Police, Gendarmerie, Administration, Justice, religieux. Quelle que soit l'institution considérée, la proportion de personnes déclarant avoir confiance en elles est d'au moins 85 % chez les femmes de 18 ans ou plus et d'au moins 80 % chez les chefs de ménage. Les religieux sont l'institution recueillant la proportion la plus élevée de personnes ayant confiance en elle : 98 % quel que soit le groupe cible considéré (femmes de 18 ans ou plus ou chefs de ménage).

Cependant, deux faits viennent mettre en doute la véracité des déclarations des citoyens relatives à la confiance aux institutions publiques (Police, Gendarmerie, Administration, Justice) : un fait provenant de l'enquête de référence elle-même et un autre fait provenant d'une autre enquête de plus grande envergure réalisée dans la zone en 2012.

Le fait provenant de l'enquête de référence et contredisant les fortes proportions de citoyens déclarant avoir confiance aux institutions publiques (Police, Gendarmerie, Administration, Justice) est les propos des personnes enquêtées dans le volet qualitatif de l'enquête. En effet, d'après ces propos, il existerait plutôt un climat de méfiance (et non de confiance) entre citoyens et forces de défense et de sécurité que les populations perçoivent souvent comme corrompues, violentes, répressives et partiales (voir les limites de l'enquête).



Le fait externe à l'enquête de référence qui contredit aussi les chiffres élevés de confiance envers les institutions publiques est l'enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (ELEP-2012) conduite en 2012. La comparaison des résultats de l'enquête de référence avec ceux de l'enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (ELEP-2012) montre des écarts considérables³. En effet, en 2012, seuls 45,5 % des Guinéens déclaraient avoir entièrement confiance à l'administration, 42 % à leur Conseil communal, 33 % aux forces de défense et de sécurité et 27 % au système judiciaire. Ces chiffres sont loin des 80 % ou plus obtenus lors de l'enquête de référence. En outre, même si l'ELEP-2012 date de près de 10 ans, il est peu probable que la situation ait changé depuis en région forestière compte tenu de la conjugaison de plusieurs facteurs : crise de confiance née des conflits dramatiques enregistrés dans la zone ces dernières années, mesures restrictives liées à l'épidémie de la maladie à virus Ebola et pandémie de la Covid-19.

3.4.2 Perceptions sur les relations entre citoyens et autorités

Les populations ont des avis assez partagés sur l'attitude des forces de défense et de sécurité (FDS) dans la gestion des conflits. En effet, alors que certains estiment que les FDS sont plus ou moins impliquées dans la gestion des conflits desquels elles se retirent lorsque le plaignant le demande, qu'elles n'accusent pas à tort et respectent l'autorité traditionnelle. D'autres soutiennent l'idée selon laquelle les FDS utilisent la violence et ont un parti pris dans la gestion des conflits. D'autres pensent également que les cas référés aux autorités sécuritaires sont généralement sans suite.

Selon les enquêtés, la gestion des conflits par les FDS est très difficile et que la méconnaissance des normes sociales et de l'histoire des communautés par les FDS contribue à créer de la haine entre les citoyens. Les FDS sont aussi accusées de diviser la population, par les amendes exorbitantes infligées à certains particuliers considérés comme coupables lors de conflits entre citoyens.

Les avis des populations sont également partagés en ce qui concerne la qualité des relations entre les citoyens et les autorités. Certains affirment que dans leur village il existe une relation de courtoisie et de confiance entre les citoyens et les autorités. Pour d'autres, c'est la méfiance entre les autorités et les citoyens du village du fait des mauvais traitements infligés aux populations en cas de conflit et du fait que les autorités ne défendraient que leurs intérêts. Les agents des FDS, eux, sont accusés de violence, de corruption, d'interpellation de personnes innocentes et de mauvaise application de la loi.

³ Lors de l'ELEP-2012, les questions relatives à la confiance aux institutions ont été posées aux membres des ménages enquêtés âgés de 18 ans ou plus.



3.5 Les conflits dans la zone d'étude : typologie et acteurs

3.5.1 Fréquence et typologie des conflits dans la zone d'étude

Selon les résultats du volet qualitatif de l'enquête, les conflits fonciers sont de loin les plus fréquents dans la zone d'étude (selon les déclarations des autorités interrogées). Ensuite, viennent les conflits entre agriculteurs et éleveurs et les conflits interethniques. Les autres conflits concernent des aspects sociaux et familiaux spécifiques tels que l'adultère, l'héritage, les abus de confiance et les escroqueries.

Les conflits mettent souvent aux prises toutes les couches sociales, mais de façon plus fréquente les agriculteurs, les éleveurs, les jeunes et les femmes.

Les résultats du volet quantitatif de l'enquête confirment ces déclarations. En effet, ceux-ci montrent que dans l'ensemble de la zone d'étude huit conflits interethniques auraient été enregistrés au cours des trois dernières années précédant l'enquête dans deux des 24 villages de la zone d'étude.

Pour le cas des conflits fonciers, les résultats montrent que, sur les 24 villages de la zone d'étude, 17 ont enregistré au moins un conflit lié à des questions foncières au cours des trois dernières années précédant l'enquête pour un nombre total de conflits fonciers de 88 sur la même période.

La fréquence des conflits fonciers est inquiétante dans la zone du projet. En effet, à cause des tensions latentes dans cette zone, les conflits fonciers peuvent constituer des étincelles pouvant conduire à des conflits interethniques aux conséquences dramatiques.

3.5.2 Rôle des différents groupes sociaux dans l'amélioration de la cohésion sociale

Quel rôle doivent jouer les différents groupes sociaux dans l'amélioration de la cohésion sociale de leur village ? Cette question a été posée à tous les groupes cibles du volet qualitatif de l'enquête.

Il ressort des résultats que les populations attendent de chaque groupe des rôles spécifiques dans l'amélioration de la cohésion sociale de leur village. Tout d'abord, les autorités doivent sensibiliser les populations et organiser des tables-rondes pour parler de l'importance de la cohésion sociale et veiller à l'application stricte des textes de loi pour une gestion effective et efficace des conflits.

Pour les enquêtés, le rôle des sages est de gérer les conflits, de condamner le mal et de prodiguer des conseils. Pour les femmes, il s'agit de se mettre en association/groupement afin de pérenniser la solidarité et l'entraide. Les jeunes, eux, doivent organiser des activités agricoles communes et des manifestations sportives et culturelles (comme des tournois de football) en vue de renforcer les liens entre les différentes communautés. D'ailleurs, il a été signalé l'existence de comités de jeunes dans certains villages, qui interviennent dans la gestion des conflits, notamment entre jeunes, et qui appellent les jeunes à la retenue et au calme.



Les hommes et les femmes adultes devraient, aux yeux des enquêtés, prendre leurs responsabilités de parents et être des remparts à la base contre la violence, l'ethnocentrisme et la haine.

Quant aux religieux, leur rôle devrait être de prêcher la tolérance, le pardon et l'amour du prochain tout en se référant à l'histoire des communautés.

3.5.3 Sentiment d'existence de personnes ou groupes de personnes plus privilégiés que d'autres

À part des zones aux alentours de la SOGUIPAH, les enquêtés estiment qu'il n'existe pas de groupes privilégiés. Aux alentours de la SOGUIPAH, les populations estiment cependant que les employés de la société sont plus favorisés que les planteurs locaux.

3.5.4 Causes principales des conflits enregistrés dans la zone

Les problèmes fonciers, la destruction des champs par les bétails et l'injustice sont, dans cet ordre, les causes les plus citées des conflits enregistrés dans la zone d'étude. Le non-respect des normes sociales, l'incompréhension entre communautés, le taux d'analphabétisme élevé au sein de la population, la pauvreté et la mauvaise gestion du pouvoir par les autorités administratives locales constituent également d'autres causes des conflits, selon les enquêtés.

Dans la zone aux alentours de la SOGUIPAH, les populations citent deux autres causes habituelles de conflits : le retard dans le paiement des salaires des producteurs locaux et l'expropriation des populations de leurs terres par la société SOGUIPAH.

3.5.5 Mécanismes habituels de gestion de conflits

En cas de conflit, les personnes enquêtées évoquent principalement comme recours les mécanismes traditionnels de gestion des conflits : la notabilité, les comités de gestion de conflits, les autorités locales et le règlement à l'amiable. Le tribunal reste un dernier recours lorsque les mécanismes traditionnels se révèlent incompétents ou que les solutions que ceux-ci proposent ne satisfont pas les parties en conflit.

3.5.6 Existence de mécanismes de prévention de conflits

Selon les déclarations des chefs des villages, dans la plupart des villages enquêtés, il existe des mécanismes de prévention et de gestion de conflits et dans la plupart des cas ceux-ci sont représentatifs des différentes communautés vivant ensemble. En effet, selon les déclarations des chefs de village, il existe un mécanisme de prévention et de gestion de conflits au sein duquel siègent des membres de toutes communautés dans tous les villages abritant au moins deux ethnies différentes (16 villages sur les 24 que compte la zone d'étude). Toutefois, rien n'indique que tous les membres de ces comités ont la possibilité de donner leur opinion et que cette dernière est systématiquement prise en compte.



Néanmoins, les mécanismes effectivement fonctionnels sont peu nombreux du fait d'un manque d'appui institutionnel, selon les enquêtés. Certaines initiatives intéressantes ont parfois été évoquées : des conventions de paix et de non-agression entre différentes communautés.

3.5.7 Difficultés rencontrées dans la prévention et la gestion des conflits

Parmi les difficultés rencontrées dans la prévention et la gestion des conflits, les autorités évoquent le manque de formation des membres des différents comités de gestion des conflits, l'ingérence de certaines autorités préfectorales dans la gestion des conflits, le manque de formation, la faiblesse des effectifs et le faible équipement et connaissance de gestion des conflits des FDS, la mésentente entre les citoyens de la localité, le niveau d'analphabétisme élevé des populations, la méconnaissance des lois par les citoyens, l'ingérence des élus locaux dans les procédures judiciaires, les rumeurs et les spéculations, la démission de certains parents dans l'éducation de leurs enfants, le refus de certains citoyens de se plier à la décision des autorités et la non-application des textes de lois par les autorités au niveau local. Le manque d'un espace aménagé pour la résolution des conflits, le manque de confiance envers les FDS, le manque de prime de motivation et de moyens de déplacements des FDS constituent également des difficultés dans la prévention et la gestion des conflits, selon les enquêtés.

3.5.8 Actions à mener pour la prévention et la gestion efficace des conflits

D'après les enquêtés, plusieurs actions peuvent être envisagées pour une prévention efficace des conflits en général et plus particulièrement les conflits fonciers dans la zone d'étude. Parmi ces actions :

- L'information et la sensibilisation
- L'établissement d'une justice équitable
- La formation et l'augmentation des effectifs de la police et de la gendarmerie et leur équipement en moyens logistiques, notamment les moyens de déplacements
- La maîtrise et l'application correcte des textes de loi par les autorités pour lutter contre l'impunité
- La redynamisation et le renforcement des capacités des comités de gestion et des plateformes de gestion des conflits
- La formation des sages sur la prévention efficace et la gestion des conflits
- La réglementation de l'élevage et l'établissement de façon participative de normes entre les éleveurs et les agriculteurs
- La création d'un cadre permanent de concertation au niveau communautaire
- La lutte contre les rumeurs et les fausses informations



- L'enseignement de l'histoire des villages à la jeunesse des différentes ethnies, notamment l'arrivée et l'installation des étrangers
- La vulgarisation du code foncier et domanial dans les communautés
- Le respect et l'application des pactes de non-agression signés à Nzérékoré dans les villages concernés par le projet entre les différentes communautés

3.5.9 Connaissance de l'existence de textes et lois pour la gestion des conflits et application de ces textes par les autorités

Les avis divergent sur la connaissance de l'existence de textes et lois pour la gestion des conflits en général. En effet, plusieurs élus locaux affirment ne pas connaître les textes de loi relatifs à la gestion des conflits (y compris les conflits fonciers) du fait de la non-vulgarisation de ces textes. Là où les textes sont connus, ils sont faiblement et mal appliqués, d'après les enquêtes. Ces textes seraient également peu connus des populations qui privilégient les mécanismes traditionnels de gestion des conflits.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Principales conclusions

L'analyse des résultats de l'enquête de référence conduit aux principales conclusions suivantes :

- ✚ La cohabitation des populations dans la zone d'étude est marquée par un fort repli identitaire : les OP et les associations y sont en majorité mono ethniques et apparaissent ainsi comme des organisations à base ethnique. Ce repli identitaire est renforcé par le fait que la quasi-totalité des citoyens affirment ne se sentir plus en sécurité que lorsqu'ils habitent avec des personnes de leur communauté.
- ✚ Les conflits fonciers et les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont les deux types de conflits les plus fréquents dans la zone d'étude. Du fait des tensions latentes dans cette zone, la mauvaise gestion de ces deux types de conflits peut faire d'eux des étincelles pouvant conduire à des conflits interethniques aux conséquences politiques, économiques et sociales dramatiques.
- ✚ La frustration économique des populations due à l'expropriation des terres par la SOGUIPAH et les inégalités de revenus entre populations autochtones et populations allogènes constituent des sources potentielles de conflits et une menace réelle à la cohésion sociale dans la préfecture de Yomou.
- ✚ Les conflits entre agriculteurs et éleveurs créent de vives tensions entre populations dans la préfecture de Lola et y constituent une menace potentielle à la cohésion sociale.
- ✚ Le climat de méfiance entre citoyens et forces de défense et de sécurité et la faible confiance des citoyens envers l'appareil sécuritaire et judiciaire constituent une entrave à la cohésion sociale dans la zone d'étude, poussant les populations à s'orienter en priorité vers les mécanismes traditionnels pour la résolution des conflits.
- ✚ Les OP et les associations sont omniprésentes dans la zone d'étude mais celles-ci sont organisées sur une base essentiellement ethnique et éprouvent de grandes difficultés pour leur fonctionnement : peu d'entre elles ont un agrément, faible équipement en matériels, outils de travail et intrants agricoles, moyens de transformation et infrastructures de stockage de produits agricoles, membres manquant de formation technique.
- ✚ Les femmes ont un accès très limité à la terre dans la zone d'étude. Cette situation viole le principe d'égalité en droits entre hommes et femmes, et constitue un sérieux obstacle à la jouissance des droits économiques des femmes. Par ailleurs, compte tenu de la contribution substantielle des femmes aux revenus des ménages, l'accès à la terre pourrait leur permettre d'améliorer significativement leurs revenus et partant les conditions de vie de leur ménage.



Recommandations

Sur la base des conclusions tirées de l'étude de référence, les recommandations ci-après sont formulées.

- **Pour relever les défis de la cohésion sociale dans la zone d'étude, il convient de :**
 - ✚ Rendre fonctionnels les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits et renforcer les capacités de leurs membres, afin que ceux-ci puissent pleinement jouer leurs rôles.
 - ✚ Mettre en place un mécanisme inclusif et efficace de prévention et de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.
 - ✚ Mener d'intenses campagnes de sensibilisation pour lutter contre le repli identitaire et mettre en place des actions susceptibles de favoriser le vivre ensemble dans la zone d'étude.
 - ✚ Utiliser les OP comme portes d'entrée pour la conduite d'actions susceptibles de renforcer la cohésion sociale dans la zone d'étude. Il s'agira, comme recommandé par la plupart des personnes enquêtées, de mettre en place des projets économiques d'intérêt commun regroupant des membres de toutes les communautés.
 - ✚ Promouvoir l'accès des femmes à la terre et les appuyer techniquement et matériellement dans leurs activités de production, à travers des formations et l'octroi de matériels, d'équipements et d'intrants agricoles, entre autres.
 - ✚ Renforcer les capacités des FDS et œuvrer pour le rétablissement de la confiance entre elles et les populations.
 - ✚ Vulgariser les textes de loi relatifs à la gouvernance foncière, auprès des membres des communautés et des autorités administratives.
 - ✚ Œuvrer pour l'application correcte des textes de loi par les autorités en vue de lutter contre l'impunité.
- **Pour une évaluation réussie des effets et impacts des interventions envisagées dans le cadre du projet à mettre en œuvre, il conviendra de :**
 - ✚ Trouver des indicateurs opérationnels de cohésion sociale pertinents et adaptés au contexte ;
 - ✚ Organiser une enquête combinant une approche quantitative et une approche qualitative réalisées séparément, afin d'exploiter tout le potentiel de cette combinaison ;
 - ✚ Accorder des délais raisonnables à la planification et à la mise en œuvre de cette enquête, afin de garantir la qualité des produits.



Annexe 1. Structure détaillée de l'échantillon du volet qualitatif

Tableau 5 : Structure détaillée de l'échantillon du volet qualitatif

Groupes cibles	Échantillon	Entretiens individuels	Focus group
Population générale (12 focus group)			
Jeunes de 18-35 ans	1 focus group par préfecture * 4	0	4
Femmes de 18 ans ou plus	1 focus group par préfecture * 4	0	4
Hommes de 36 ans ou plus	1 focus group par préfecture * 4	0	4
Autorités administratives et déconcentrées (13 entretiens individuels)			
Élus locaux	1 entretien individuel semi-structuré par préfecture * 4	4	0
Forces de défense et de sécurité	1 entretien individuel semi-structuré par préfecture * 4 + 1 entretien pour la région	5	0
Secrétaires généraux chargés des collectivités	1 entretien individuel semi-structuré par préfecture * 4	4	0
Acteurs de la Société civile (12 entretiens individuels)			
Leaders de jeunes	1 entretien individuel semi-structuré par préfecture * 4	4	0
Leaders religieux	1 entretien individuel semi-structuré par préfecture * 4	4	0



Groupes cibles	Échantillon	Entretiens individuels	Focus group
Responsables des plateformes de gestion des conflits	1 entretien individuel semi-structuré par préfecture * 4	4	0
Responsables d'organisations paysannes (4 entretiens individuels)			
Responsables d'organisations paysannes	1 entretien individuel semi-structuré par préfecture * 4	4	0
Total		29	12



Annexe 2. Principaux tableaux de résultats du volet quantitatif

2.1 Tableau des résultats de l'enquête auprès des chefs de village

Tableau 6 : Valeur des principaux indicateurs issus de l'enquête auprès des chefs de village

N°	Indicateur	Valeur
1	Les conflits intercommunautaires dans la zone d'étude	Valeur
1.1	Nombre de villages ayant enregistré au moins un conflit intercommunautaire au cours des 3 dernières années	2
1.2	Nombre de conflits intercommunautaires enregistrés dans la zone d'étude au cours des 3 dernières années	8
2	Les conflits fonciers dans la zone d'étude	Valeur
2.1	Nombre de villages ayant enregistré au moins un conflit lié à des questions foncières au cours des 3 dernières années	17
2.2	Nombre de conflits liés à des questions foncières enregistrés dans la zone d'étude au cours des 3 dernières années	88
2.3	Nombre de villages dans lesquels les conflits liés aux questions foncières enregistrés au cours des 3 dernières années mettaient aux prises des communautés différentes	3
2.4	Nombre de différends fonciers portés devant les mécanismes pacifiques de résolution des conflits fonciers	88
3	Les mécanismes de prévention et de gestion de conflits dans la zone d'étude	Valeur
3.1	Nombre de villages ayant un mécanisme de prévention et de gestion de conflits au sein duquel siègent des membres de toutes communautés	16
4	Les actifs productifs dans la zone d'étude	Valeur
4.1	Nombre de villages dans lesquels il existe d'actifs productifs utilisés par les membres de toutes communautés	23
4.2	Nombre d'actifs productifs (par exemple, la route) utilisés par plus de deux communautés dans les zones d'interventions	51
5	Perception sur l'accès des femmes à la terre	Valeur
5.1	Pourcentage de chefs de village qui pensent que les femmes ont suffisamment accès à la terre	0%
5.2	Pourcentage de chefs de village qui pensent que le droit foncier des femmes est respecté	66,67%
6	Perception sur la cohésion sociale	Valeur
6.1	Pourcentage de chefs de village qui pensent que la cohésion sociale dans leur village est bonne	95,83%
7	Les OP fonctionnelles dans la zone d'étude	Valeur
7.1	Nombre de villages ayant d'OP fonctionnelles	22
7.2	Nombre d'OP fonctionnelles dans la zone d'étude	139
7.3	Nombre d'OP fonctionnelles regroupant des membres de plus d'une communauté	45



8 Les associations fonctionnelles dans la zone d'étude	Valeur
8.1 Nombre de villages ayant d'associations fonctionnelles	19
8.2 Nombre d'associations fonctionnelles dans la zone d'étude	94
8.3 Nombre d'associations fonctionnelles regroupant des membres de plus d'une communauté	34
9 Infrastructures socioéconomiques des villages	Valeur
9.1 Nombre de villages possédant de terres agricoles aménagées	10
9.2 Nombre de villages possédant de terres agricoles aménagées auxquelles toutes les communautés qui y vivent ont accès	7
9.3 Nombre de villages ayant une école primaire	24
9.4 Nombre de villages ayant un établissement scolaire du secondaire	13
9.5 Nombre de villages ayant une cantine scolaire	13
9.6 Nombre de villages ayant un abattoir	6
9.7 Nombre de villages ayant un marché hebdomadaire	17



2.2 Tableau des résultats de l'enquête auprès des femmes

Tableau 7 : Valeur des principaux indicateurs issus de l'enquête auprès des femmes

N° Indicateurs		
1	Accès à la terre et perception sur les questions foncières	Valeur
1.1	Pourcentage de femmes ayant une parcelle personnelle	33,76%
1.2	Pourcentage de femmes ayant une parcelle personnelle acquise par héritage	17,39%
1.3	Pourcentage de femmes qui pensent que les femmes ont suffisamment accès à la terre	39,94%
1.4	Pourcentage femmes qui pensent que le droit foncier des femmes est respecté ou plus ou moins respecté	66,09%
1.5	Pourcentage femmes qui pensent que les femmes ont droit à la propriété de la terre	71,41%
1.6	Pourcentage femmes qui pensent que les femmes doivent hériter de la terre	65,52%
1.7	Pourcentage de femmes ayant été impliquées dans un conflit foncier au cours des 3 dernières années	6,03%
1.8	Pourcentage de femmes dont un membre du ménage a été impliquée dans un conflit foncier au cours des 3 dernières années	6,90%
2	Perception sur la cohésion sociale	Valeur
2.1	Pourcentage de femmes qui pensent que la cohésion sociale dans leur village est bonne	98,13%
2.2	Pourcentage de femmes qui pensent qu'il est possible de faire confiance aux autres	86,78%
2.3	Pourcentage de femmes qui se sentent plus en sécurité lorsqu'elles habitent des personnes de leur communauté	95,55%
3	Confiance aux institutions	Valeur
3.1	Pourcentage de femmes ayant confiance à la Police	85,64%
3.2	Pourcentage de femmes ayant confiance à la Gendarmerie	86,79%
3.3	Pourcentage de femmes ayant confiance à la Justice	85,35%
3.4	Pourcentage de femmes ayant confiance à l'Administration	92,53%
3.5	Pourcentage de femmes ayant confiance aux Religieux	98,13%
4	Participation dans les OP	Valeur
4.1	Pourcentage de femmes qui exercent une activité économique	77,01%
4.2	Pourcentage de femmes qui contribuent aux revenus de leur ménage	93,66%
4.3	Pourcentage de femmes dont l'activité est l'agriculture	73,30%
4.4	Pourcentage de femmes dont l'activité est le commerce	14,20%
4.5	Pourcentage de femmes membres d'une OP	50%
4.6	Pourcentage de femmes membres d'OP dont tous les membres appartiennent à une même ethnie	67%
4.7	Pourcentage de femmes ayant l'intention d'appartenir à une OP dans le futur	74,30%



2.3 Tableau des résultats de l'enquête auprès des chefs de ménage

Tableau 8 : Valeur des principaux indicateurs issus de l'enquête auprès des chefs de ménage

N°	Indicateurs	Valeur
1	Accès à la terre et perception sur les questions foncières	Valeur
1.1	Pourcentage de ménage ayant de terres agricoles	84,68%
1.2	Pourcentage de chefs de ménage qui pensent que les femmes ont suffisamment accès à la terre	47,09%
1.3	Pourcentage de chefs de ménage qui pensent que le droit foncier des femmes est respecté ou plus ou moins respecté	69,32%
1.4	Pourcentage de chefs de ménage qui pensent que les femmes ont droit à la propriété de la terre	71,21%
1.5	Pourcentage de chefs de ménage qui pensent que les femmes doivent hériter de la terre	62,84%
1.6	Pourcentage de chefs de ménage qui pensent que les hommes et les femmes ont les mêmes droits de manière générale	38,87%
1.7	Pourcentage de chefs de ménage qui pensent que les hommes et les femmes ont les mêmes droits sur l'accès à la terre	42,27%
1.8	Pourcentage de chefs de ménage ayant été impliqués dans un conflit foncier au cours des 3 dernières années	9,50%
1.9	Pourcentage de chefs de ménage dont un membre du ménage a été impliqué dans un conflit foncier au cours des 3 dernières années	5,53%
2	Perception sur la cohésion sociale	Valeur
2.1	Pourcentage de chefs de ménage (tous sexes confondus) qui pensent que la cohésion sociale dans leur village est bonne	96,31%
2.2	Pourcentage de chefs de ménage de sexe masculin qui pensent que la cohésion sociale dans leur village est bonne	94,69%
2.3	Pourcentage de chefs de ménage qui pensent qu'il est possible de faire confiance aux autres	84,26%
2.4	Pourcentage de chefs de ménage qui se sentent plus en sécurité lorsqu'ils habitent des personnes de leur communauté	95,46%
3	Confiance aux institutions	Valeur
3.1	Pourcentage de chefs de ménage ayant confiance à l'Armée	85,39%
3.2	Pourcentage de chefs de ménage ayant confiance à la Police	80,56%
3.3	Pourcentage de chefs de ménage ayant confiance à la Gendarmerie	81,71%
3.4	Pourcentage de chefs de ménage ayant confiance à la Justice	80,85%
3.5	Pourcentage de chefs de ménage ayant confiance à l'Administration	92,49%
3.6	Pourcentage de chefs de ménage ayant confiance aux Religieux	98,59%
3.7	Pourcentage de chefs de ménage qui ont plus confiance au mécanisme traditionnel pour le règlement des conflits	98,01%
3.8	Pourcentage de chefs de ménages qui s'identifient en premier à leur ethnie	13,19%



N°	Indicateurs	Valeur
3.9	Pourcentage de chefs de ménages qui perçoivent la vie avec des personnes d'autres ethnies comme une opportunité/chance	97,73%
3.10	Pourcentage de chefs de ménages qui ressentent du respect à l'encontre des personnes d'autres ethnies	63,55%
3.11	Pourcentage de chefs de ménages qui ressentent de l'empathie à l'encontre des personnes d'autres ethnies	36,17%

2.4 Tableau des résultats de l'enquête auprès des responsables des OP

Tableau 9 : Valeur des principaux indicateurs issus de l'enquête auprès des OP

N°	Indicateur	Valeur
1	Nombre total d'OP effectivement enquêtées	67
2	Nombre d'OP ayant un agrément	35
3	Nombre d'OP appartenant à une structure fédérative	8
4	Principal domaine d'intervention des OP	Agriculture (73,13 %)
5	Principal domaine d'intervention des OP	Élevage (8,96 %)
5	Principal critère d'adhésion aux OP	Domaine d'intervention (88,06 %)
6	Principaux modes de financement des OP	Cotisation des membres, Vente de la production/Location de biens
7	Proportion d'OP ayant bénéficié de formation/renforcement de capacités au cours des 12 derniers mois	21%
8	Pourcentage d'OP disposant d'infrastructures de stockage de produits agricoles	13,43 %
9	Pourcentage d'OP disposant de moyens de transformation de produits agricoles	7,46 %
10	Pourcentage d'OP disposant de terres agricoles	64,18 %